



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 22.11.2019

Numéro de publication: AB02-0000004095

Cantons: AG, BE, BL, BS, FR, GE, JU, NE, TI, VD, VS, ZH

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Ascenseurs Menétrey S.A.

Ascenseurs Menétrey S.A.

CHE-101.412.340

Route de la Condémine 10

1680 Romont FR

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
art. 14 et 15 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail
(OLT 1)

No de référence: 19-005568

N° d'établissement: 51974001

Pan d'entreprise: Service technique SAV: intervention de
dépannage lors de problème technique des installations
"Menétrey" chez leurs clients dans les suivants: GE, VD, VS,
FR, NE, JU, BS, BL AG, ZH TI BE

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons
techniques (art. 28, al. 1 OLT 1)

Personnel: 37 H

Validité: 01.01.2020 – 31.12.2022

Complément à l'autorisation: Renouvellement

Autorisation pour: AG, BE, BL, BS, FR, GE, JU, NE, TI, VD, VS,
ZH

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être
attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30
jours à compter de la présente publication. Le mémoire de
recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera
les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter
la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter
les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de re-
cours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO,
Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Hol-
zikofenweg 36,
3003 Berne (tél. 058 462 29 48).